



RLPi

communauté de communes  
AUBERIVE VINGEANNE  
MONTSAUGEONNAIS

# Pièce n°1

## Orientations

---

NOVEMBRE 2023

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU RLPi.....	4
I. Un territoire fort d'une structure paysagère et écologique riche et diversifiée à préserver .....	4
II. Un affichage extérieur à traiter en cohérence avec le caractère rural ou patrimoniale des cœurs de bourg tout en permettant l'animation de ces espaces du quotidien.....	6
III. Maîtriser l'image du territoire à travers ses espaces vitrines ou de découvertes.....	7

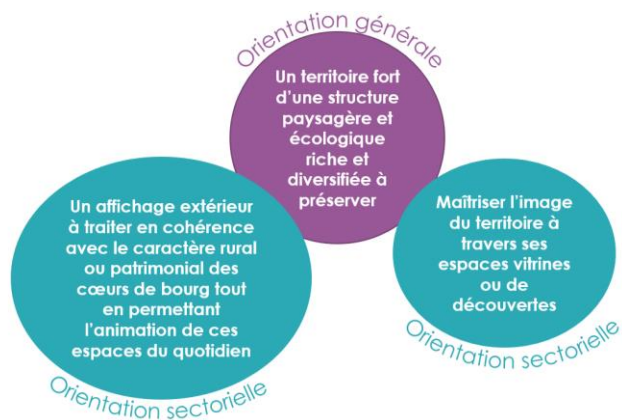


# 1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU RLPi

Les orientations et objectifs du RLPi ont été définis en cohérence avec les enjeux qui ont émergé du diagnostic territorial et publicitaire. Ces orientations, déclinées en objectifs, tendent à apporter des réponses concrètes au territoire, permettant de concilier préservation du cadre de vie et attractivité économique.

3 grandes orientations ont été formulées :

- **1 orientation générale** permettant de répondre à des enjeux transversaux de qualité des ambiances urbaines et naturelles, et déclinables quelques soient les secteurs territoriaux et occupation des sols appréhendés ;
- **2 orientations sectorielles** précisant des ambitions propres au cœurs de bourg, aux espaces vitrines et de découvertes, chacun de ces espaces présentant des enjeux et besoins spécifiques en matière d'affichage.



## I. Un territoire fort d'une structure paysagère et écologique riche et diversifiée à préserver

### *Orientation générale*

Riche de ses trois grandes unités paysagères que sont la montagne d'Auberive, le plateau de Langres et la plaine et la colline de la Vingeanne, le territoire de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais comporte de nombreux espaces et milieux naturels d'intérêt écologique et paysager, réglementés et/ou gérés. Essentiellement recouvert par des espaces boisés de qualité, les deux tiers du territoire sont également intégrés dans le Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne.



Colmier-le-Haut

Forêt domaniale d'Auberive à Praslay

Or, la densification et l'augmentation de la taille des dispositifs publicitaires risqueraient de nuire à ce cadre de vie, auquel participe les espaces ruraux. L'établissement de gabarits cohérents avec les usages et les ambiances paysagères en présence apparaît donc comme un fort enjeu.

Certains points noirs paysagers sont d'ailleurs identifiés sur le territoire, soulignant le besoin d'une harmonisation du traitement et une éventuelle dé-densification des dispositifs pour des paysages et un cadre de vie apaisé.

De plus, les paysages nocturnes nécessitent également d'être préservés afin de répondre au besoin d'obscurité de certaines espèces qui vivent la nuit et qui sont impactées par la pollution lumineuse.

Ainsi, ces éléments naturels du territoire doivent être protégés d'une publicité trop imposante. Afin de concilier la qualité du cadre de vie du territoire avec les nécessités d'affichage, le RLPi tend à :

- **Respecter la qualité et la diversité des paysages** en recherchant un esthétisme et une harmonie dans les pratiques d'affichage extérieur ;
- **Réintroduire de manière mesurée et localisée la publicité** dans les espaces présentant des enjeux environnementaux ou patrimoniaux accrues (périmètres d'interdiction relative de publicité) ;
- **Adapter les gabarits** aux morphologies rurales ;
- **Encadrer les dispositifs lumineux** dans le respect de la trame noire aujourd'hui fonctionnelle (y compris à l'intérieur des vitrines) et dans un souci de maîtrise des consommations énergétiques du territoire.



Flagey : Diverses publicités le long de la RD428



Verailles-le-Haut : Publicité en milieu rural ouvert



Occey : Publicité démesurée

## II. Un affichage extérieur à traiter en cohérence avec le caractère rural ou patrimonial des cœurs de bourg tout en permettant l'animation de ces espaces du quotidien

### *Orientation sectorielle*

Le territoire de la CCAVM concentre un patrimoine bâti et une architecture identitaire, témoins de l'histoire du territoire et des activités passées, cette richesse participe à la qualité du cadre de vie. Outre les sites inscrits ou classés, le territoire compte également de 13 monuments historiques classés et 63 inscrits ou partiellement inscrits ou classés).



Le Val D'Esnoms



Isômes

Or, certains paysages urbains sont confrontés à une abondance de dispositifs publicitaires qui dévalorisent le patrimoine vernaculaire et bâti, traduisant un enjeu de dé-densification et d'entretien des dispositifs, ainsi qu'un enjeu de traitement en cohérence avec l'architecture en présence.

De plus, la diversité des formes et des tailles des enseignes en façades souligne un enjeu de rationalisation de ces dispositifs pour une lisibilité optimisée des messages et une maîtrise des potentiels effets de banalisation.

Ainsi, il s'agit donc de valoriser les cœurs de bourg, en maîtrisant et en encadrant l'affichage extérieur. Pour cela, le RPLi entend :

- **Maintenir la lisibilité des activités** de centre-bourg ;
- **Traiter l'affichage extérieur** en cohérence avec la proximité du patrimoine bâti et végétal ;
- **Participer à la promotion de la vie locale et associative** en ciblant des lieux de prédilection pour l'affichage temporaire.



Diversité des enseignes de façades à Chassigny

### III. Maîtriser l'image du territoire à travers ses espaces vitrines ou de découvertes

#### *Orientation sectorielle*

Le territoire est plutôt préservé des logiques d'affichage des zones commerciales, mais la signalisation des activités économiques pourrait gagner en qualité. En effet, le territoire dispose d'activités économiques diversifiées, aux besoins de visibilité différents (au sein des centre-bourgs, le long d'axes, au sein d'espaces naturels).

En raison du caractère rural et préservé des espaces, les entrées de ville sont globalement peu sensibles à la publicité, à l'exception de celles localisées sur les axes majeurs.

En matière de tourisme, la CCAVM est parcourue par des boucles cyclo-touristiques ainsi que des itinéraires locaux de randonnées. Le tourisme s'est en effet construit autour du patrimoine naturel particulièrement favorable aux activités de pleine nature. Majoritairement destiné à un usage touristique, ces cheminements constituent la voirie piétonne et cyclable du territoire. L'image et la notoriété du territoire se sont également constituées au travers du tourisme culturel.



Lac de la Vingeanne



Canal entre Champagne et Bourgogne



Jardins suspendus de Cohons



Le Montsaigeonnais

L'enjeu du territoire est donc de rendre visible les sites touristiques tout en les préservant d'un affichage extérieur qui pourrait dénaturer leurs qualités et leur fonction première d'espaces de « grande nature » ou d'espaces historiques dotés d'usages plus contemporains.

En particulier, afin de maintenir le soutien à l'activité économique et associative locale, l'enjeu est de réintroduire de façon encadrée et justifiée des dispositifs publicitaires dans des périmètres d'interdiction relative. De plus, un autre enjeu majeur est celui de la rationalisation des dispositifs au droit des axes routiers et entrées de ville afin de limiter la banalisation de ces espaces.

Le RLPi tend donc à :

- **Participer à la requalification des entrées de ville et axes** en dédensifiant ces espaces vitrines du territoire ;
- **Rationaliser les pratiques d'affichage extérieur** au sein des zones d'activités.



*Le Montsaigeonnais*



*Rouvres-Sur-Aube*